

Amnistie internationale Canada francophone

PROCÈS-VERBAL

(non adopté)

Assemblée générale extraordinaire 24 FÉVRIER 2024

Cette Assemblée générale extraordinaire s'est tenue entièrement en ligne

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Assemblée générale extraordinaire 24 février 2024

France-Isabelle Langlois, directrice générale, ouvre l'Assemblée à 10h05. Elle souhaite la bienvenue aux membres et espère une assemblée constructive garante de l'avenir d'Amnistie.

Ruben Salazar procède par la suite à la reconnaissance du territoire autochtone non cédé et communique les explications techniques utiles pour bien procéder durant la réunion.

Odélie Joly, présidente du Conseil d'administration, remercie à son tour les membres pour leur présence.

NOMINATION À LA PRÉSIDENTE ET AU SECRÉTARIAT D'ASSEMBLÉE

AGE-01-24022024

Sur une proposition de Karine Gentelet appuyée par Jean Santirosi, il est résolu à l'unanimité que Marthe D'Amours agisse à titre de secrétaire d'assemblée.

AGE-02-24022024

Sur une proposition d'André Paradis appuyée par Claude Lefrançois, il est résolu à l'unanimité qu'Hélène Lagacé agisse à titre de présidente d'assemblée.

VÉRIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DU QUORUM

La présidente d'assemblée confirme que l'avis de convocation a été transmis dans le délai de 30 jours avant la tenue de l'Assemblée tel que prescrit dans les règlements généraux. En même temps que l'avis de convocation, les membres ont reçu l'ordre du jour, les règlements d'AICF, la proposition des nouveaux règlements généraux ainsi que les normes de base du mouvement.

À partir des mains levées des membres votants, la présence de 30 membres votants est constatée, ce qui constitue le quorum de l'Assemblée.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

AGE-03-24022024

Sur une proposition de Suzanne Chénier appuyée par Brigitte De Souza, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour proposé.

PRÉSENTATION DU CONTEXTE ET EXPLICATIONS DE LA DÉMARCHE POURSUIVIE

Odélie Joly fait part aux membres de la réflexion et du travail entrepris à partir de 2018 sur les règlements généraux d'AICF, par le Conseil d'administration et le comité de gouvernance. Elle mentionne que les employé.es ont été impliqué.es dans la démarche et aussi qu'une agence externe a été mise à profit.

Le Conseil était soucieux de s'assurer que cette proposition de règlements généraux soit en accord avec les exigences légales tant fédérales que provinciales, ainsi qu'avec les normes de base du mouvement international.

Odélie Joly ajoute que les réflexions ont porté aussi sur les pratiques de bonne gouvernance généralement en cours dans le milieu. Le travail poursuivi a été animé par la volonté de pouvoir se doter d'un Conseil d'administration fonctionnel, d'une participation dynamique des membres et d'assemblées générales impliquées.

Suite à la présentation d'Odélie Joly, Gilles Sabourin propose de déposer l'ensemble de la proposition. Il justifie sa demande à partir des deux éléments suivants:

. les membres ont eu accès aux nouveaux règlements depuis deux semaines seulement; vu l'importance des changements, il aurait été nécessaire que les membres soient consultés au cours de la démarche afin qu'ils puissent avoir une connaissance approfondie des nouveaux règlements et aient l'opportunité d'en discuter plus longuement avant de les adopter

. il aurait souhaité une assemblée en présence les uns des autres plutôt qu'en ligne afin de faciliter les échanges que nécessite l'adoption d'un document de cette importance.

AGE-04-24022024

Sur une proposition de Gilles Sabourin appuyée par André Paradis, il est résolu à la majorité des voix exprimées de déposer la proposition de règlements généraux transmise à cette assemblée extraordinaire.

Résultats du vote: 17 pour, 15 contre, 4 abstentions. La proposition des nouveaux règlements généraux est déposée.

Sans plus de formalités, un consensus se dégage pour que les membres présents échangent leurs questions, inquiétudes et souhaits relativement à la proposition des nouveaux règlements généraux.

OBJETS DES ÉCHANGES

Des inquiétudes ont été manifestées relativement au quorum des assemblées générales et aux rôle/pouvoir de cette dernière.

Certain.es constatent que les groupes militants occupent peu de place dans les nouveaux règlements et s'interrogent à ce sujet.

Tout ce qui entoure la composition du Conseil d'administration, le choix des candidat.es, la procédure d'élection, les postes auparavant réservés pour des représentants, le rôle du comité de candidatures, soulève plusieurs questions et réactions; certain.es craignent qu'on retire des droits/responsabilités à l'Assemblée pour les donner au Conseil d'administration. La notion de démocratie dans le mouvement a été soulevée à quelques reprises.

Tout au long des échanges, lorsque l'information était disponible, des clarifications ont été faites sur certains aspects, notamment les distinctions entre membres, donateurs, sympathisants. Il est aussi précisé que dans les normes de base du mouvement, il n'est pas prévu qu'un.e membre du personnel siège au Conseil d'administration.

Les membres du Conseil ainsi que les membres du comité de gouvernance ont pris bonne note de l'ensemble des interrogations et sujets de préoccupation des membres.

SUITES À VENIR

Le Conseil fera des vérifications afin de clarifier certaines questions qui ont été posées qui nécessitent des précisions, sur les normes de base du mouvement entre autre, et verra comment conserver si cela est souhaitable la marge de manœuvre dont il peut se prévaloir.

Il fera un retour sur les préoccupations des membres relativement aux aspects soulevés lors de l'échange afin d'effectuer les ajustements qui pourraient répondre aux préoccupations tout en sauvegardant l'objectif visé par la refonte des règlements.

Le Conseil informera les membres sur les étapes à venir afin de compléter la discussion et de convenir d'un moment pour l'adoption des nouveaux règlements généraux.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Odélie Joly remercie les membres pour leur implication dans la discussion et espère pouvoir leur revenir bientôt pour la suite du travail sur les règlements et leur adoption.

AGE-05-24022024

Sur une proposition de Marthe Savoie appuyée par Brigitte De Souza, l'Assemblée est levée à 13h05.